

Elections fédérales : la parole aux candidates...

Autor(en): **Bourquard-Coullery, Agnès / Faivet, Nicole / Friedli, Valentine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 6: **Permanence du BCF**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-349730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES :

LA PAROLE AUX CANDIDATES...

A l'occasion des élections fédérales du 23 octobre prochain, le Bureau de la condition féminine a décidé d'agir par l'information uniquement.

D'une part, afin de sensibiliser les électrices et les électeurs à ces élections, le BCF a publié une série d'articles dans les journaux régionaux rappelant quelques éléments d'instruction civique.

D'autre part, il a demandé aux trois femmes candidates de se présenter dans "Inform'elles". En 1979, les partis politiques n'avaient proposé aucune femme sur leur liste. Cette année, sont candidates au Conseil national : Agnès Bourquard-Coullery, des Breuleux; Nicole Faïvet, de Saignelégier et Valentine Friedli de Delémont. Cette dernière est également candidate au Conseil des Etats.

Pour se faire, nous leur avons soumis les quatre questions suivantes :

1. *Comment êtes-vous entrée "en politique" ?*
2. *Quelle est votre opinion concernant :*
 - *le nouveau droit matrimonial;*
 - *la participation des femmes à la défense générale;*
 - *la protection des consommateurs(trice)s.*
3. *En tant que femme, pensez-vous avoir quelque chose de spécifique à apporter, à dire ou à défendre aux Chambres fédérales ?*
4. *Imaginez qu' "Inform'elles" soit une tribune politique, quel sujet aimeriez-vous développer et pour quelle raison ?*

Nous publions ci-après, intégralement, leurs réponses.

Agnès Bourquard-Coullery

Nom, prénom : BOURQUARD-Coullery Agnès
Née en : 1948
Etat civil : mariée, mère de deux enfants de 11 et 13 ans
Profession : ménagère.

Avant son mariage, elle exerçait la profession d'employée de guichet aux PTT.

Elle est entrée aux PTT après sa scolarité obligatoire et c'est là qu'elle a effectué son apprentissage.

Question 1

La politique m'a toujours intéressée. Dans ma famille on a toujours suivi et commenté l'actualité politique, ce qui m'a sûrement influencée.

Je milite dans mon parti depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis que j'habite aux Franches-Montagnes. Ici, je me sens concernée par ce qui se passe aussi bien au niveau communal, régional que cantonal. Je souhaite qu'un plus grand nombre de femmes s'intéressent à la vie politique.

Question 2*- Droit matrimonial :*

Le projet du nouveau droit matrimonial me paraît un progrès par rapport au droit actuel.

Le projet semble vouloir faire du mari et de la femme des partenaires égaux et libres. J'émetts cependant quelques réserves.

Quand on dit "le nom de famille des époux est le nom du mari" alors que jusqu'à présent on disait "la femme porte le nom de son mari", je trouve que cela revient au même. Le nom est pourtant un élément essentiel de l'identité de même que l'origine. Quand on parle tant d'égalité, le fait que ce soit encore la femme qui change de nom me laisse songeuse.

En ce qui concerne l'entretien de la famille, on dit que la femme au foyer aurait droit à une somme d'argent dont elle pourrait disposer librement. Cette disposition me paraît difficile à appliquer sauf pour les couples à haut revenu.

En même temps que le droit matrimonial, la mentalité doit encore changer ainsi que la conception traditionnelle des rôles dans le couple.

- Participation des femmes à la défense générale :

Je dis non à la participation des femmes à la défense générale. Nous avons tellement mieux à faire. Travaillons à construire la paix.

- Protection des consommateur(trice)s :

Les associations pour la protection des consommateurs sont une nécessité. Devant l'abondance des biens et des services offerts sur le marché une information claire et complète est nécessaire.

Les consommateurs et les consommatrices ont un rôle important à jouer dans notre économie. Pour cela, ils doivent recevoir toutes les informations pouvant les intéresser et être consultés avant toute décision susceptible de les concerner.

La meilleure preuve du désir des consommateurs d'être informés et protégés contre les abus est l'acceptation de l'initiative sur la surveillance des prix l'année passée.

Cette initiative avait été lancée par la Fédération Romande des Consommatrices, une organisation entièrement menée par des femmes.

Question 3

Une représentante de plus aux Chambres fédérales, c'est un pas de plus vers l'égalité hommes/femmes. Les femmes sont encore trop peu nombreuses dans tous les organismes politiques.

En tant que femme, j'aurais plusieurs sujets qui nous concernent plus particulièrement à défendre. Je pense à l'assurance-maladie qui doit comprendre une véritable assurance-maternité.

Lors de la prochaine révision de l'AVS, il faudra traiter les femmes comme des personnes adultes qui ont droit à leur propre rente. Il y a encore quelques articles du code civil qui devront être modifiés ou améliorés pour les femmes.

Il y a d'autres sujets plus généraux qui me tiennent à coeur comme l'emploi, la protection de l'environnement et les droits de l'homme.

Question 4

La crise économique et la diminution des postes de travail créent une situation difficile pour les femmes qui cherchent un emploi.

Pour que chaque homme et chaque femme qui le désire puisse travailler, il faudra réduire le temps de travail et créer des postes de travail à temps partiel.

Les cours de réinsertion professionnelle organisés pour les femmes qui désirent retravailler devraient être suivis de cours de recyclage pour aider celles qui ont arrêté de travailler plusieurs années pour élever leurs enfants.

Il faut encourager les jeunes filles à acquérir une solide formation professionnelle qui leur permette d'avoir accès à des postes de travail intéressants et mieux rémunérés, premier pas vers l'indépendance.

Nicole Faivet

Nom, prénom : FAIVET Nicole
 Née en : 1949
 Etat civil : mariée, mère de deux enfants
 Profession : ménagère
 Formation : licenciée en Sciences économiques.

Actuellement, elle est présidente de l'ADEF (Association pour le développement économique des Franches-Montagnes) et secrétaire de la ludothèque des Franches-Montagnes.



Question 1

Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'on entre "en politique".

Lorsque l'on a la chance d'habiter une commune de près de 2'000 habitants, on est tout naturellement porté à s'intéresser à ce qui s'y passe.

Que ce soit par les enfants ou par la vie des sociétés locales, tout pousse à prendre une part active à la vie de la collectivité, et de là, le choix politique s'impose de lui-même; il arrive un moment où il est important, pour soi-même, de prendre position et de se situer par rapport aux différents courants d'idées.

Ensuite, on suit la "filière" politique, et en jouant le jeu, on accepte de figurer sur une liste électorale.

Question 2

- *Droit matrimonial :*

Il est de grande importance pour les femmes qu'enfin les chambres fédérales se soucient de la réforme du droit matrimonial.

Le changement des conditions de vie tant du point de vue professionnel que du point de vue des relations familiales a rendu cette réforme inévitable. Pour beaucoup de femmes, leur vie quotidienne est celle du chef de famille, et l'indépendance qu'elles ont acquise doit aussi figurer dans la loi.

Gérer sa propre fortune, exercer la profession de son choix ou ouvrir un compte en banque sans avoir à en demander la permission, serait un progrès appréciable.

- *Participation des femmes à la défense générale :*

La participation des femmes à la défense générale devient un sujet d'actualité,

plus on s'approche de la consultation fédérale.

Hormis les passionnées du Service complémentaire féminin (SCF), la majorité des femmes se déclare disposée à accomplir toutes sortes d'actions civiles. Or, il existe déjà beaucoup de services, dans lesquels celles qui désirent s'engager peuvent le faire et remplir des tâches sanitaires ou sociales; malgré cela, il reste encore des places disponibles dans ces institutions. C'est pourquoi on peut se demander si l'heure d'un tel débat est venue ?

Car, en fait, l'expérience passée n'a-t-elle pas montré, qu'en cas de conflit, les femmes, tout en restant auprès de leurs proches, se sont révélées être d'excellents chefs de famille et de très bonnes travailleuses.

- *Protection des consommateur(trice)s :*

La protection des consommateurs est devenue une nécessité.

Le succès de l'initiative populaire sur la surveillance des prix (soutenue entre autres par le PCSI) est un pas important pour la défense des consommateurs.

Mais cette lutte n'est pas une fin en soi et il revient à chacun de participer à la protection des consommateurs et de la replacer dans le contexte politique et socio-économique de notre pays.

Question 3

La participation des femmes aux Chambres fédérales n'est pas encore devenue un fait acquis, et même chez certaines femmes.

C'est pourquoi, le premier travail des femmes aux Chambres fédérales est de se faire connaître, puis reconnaître comme

telles.

Il ne s'agit pas pour moi de faire du militantisme féminin effréné, mais de montrer que nous pensons souvent différemment des hommes, et qu'ainsi nous leur sommes complémentaires.

La récente arrivée des femmes sur la scène politique doit permettre d'aborder les problèmes avec un esprit nouveau, et j'ajouterai que je crois beaucoup à cette collaboration.

Enfin, en tant que femme, j'aimerais que notre activité ne se limite pas aux domaines traditionnellement féminins, tels que enfants ou cas sociaux, mais qu'elle traite, aussi, de problèmes scientifiques, juridiques ou économiques.

Néanmoins, tant que l'égalité homme/femme ne sera pas une réalité, il incombe aux élues féminines de défendre avec force les intérêts de leurs consœurs.

Question 4

Tout d'abord, je ne crois pas qu'un périodique tel qu'Inform'elles doive se transformer en une tribune politique.

Il a d'autres rôles tout aussi importants à remplir, comme la libre circulation des informations qui peuvent atteindre un maximum de femmes.

Néanmoins, et pour répondre à cette question, j'aimerais faire prendre conscience de l'importance qu'il y a à réduire les inégalités, de quelles natures qu'elles soient :

- aide aux plus défavorisés, suisses et étrangers,
- défense des petits commerçants,
- aide au tiers monde.

La diminution de ces inégalités est la

condition sine qua non d'une entente plus harmonieuse entre les états et les hommes.

Valentine Friedli

Nom, prénom : FRIEDLI Valentine
Née en : 1929
Etat civil : mariée
Profession : ménagère
Formation : employée de commerce.

Elle est actuellement vice-présidente du Rassemblement jurassien et députée au Parlement jurassien.



Question 1

J'ai adhéré à l'Association féminine pour la défense du Jura dès sa création, en 1964. C'est au sein de ce mouvement que j'ai fait mon apprentissage politique en assumant successivement plusieurs charges. En 1972, j'ai été élue au Conseil de ville de Delémont, puis, en 1976, à l'Assemblée constituante.

Question 2

- *Droit matrimonial* :

La révision du droit de la famille, qui date du début du siècle, peut être qualifiée d'historique. Elle consacre le

principe de l'égalité en faisant des époux des partenaires bénéficiant des mêmes droits et des mêmes responsabilités au sein de l'union conjugale ou de la famille. Le nom de famille reste celui de l'époux, mais la femme pourra, si elle le désire, conserver son nom. Le Conseil des Etats examinera encore les propositions divergeantes entre les deux Chambres, mais je peux d'ores et déjà me déclarer satisfaite des nouvelles dispositions qui contribueront grandement à changer les mentalités.

- *Participation des femmes à la défense générale* :

La question de la participation des femmes à la défense générale est importante et chaque femme devrait y réfléchir. Les huit propositions de participation soumises actuellement en consultation ont été élaborées - quel dommage - par une commission composée essentiellement d'hommes gradés et d'anciennes SCF. Trois options sont basées sur le volontariat et cinq ont un caractère obligatoire. En examinant le dossier, j'ai acquis la conviction que sous le couvert de l'égalité, on cherche simplement à compenser la diminution des effectifs masculins ces prochaines années, en offrant aux femmes des activités subalternes. Avant de songer à incorporer les femmes dans l'armée, il serait utile d'évaluer les services qu'elles rendent depuis toujours à la communauté, par exemple en mettant au monde et éduquant les enfants, en soignant les parents malades ou âgés, en assumant presque entièrement l'ensemble des activités bénévoles dans la société, etc. Il serait également urgent de mettre enfin sur pied un statut acceptable pour les objecteurs de conscience et participer financièrement aux recherches sur la paix conformément au postulat déposé aux Chambres et accepté en 1967 déjà ! On pourrait alors discuter plus sérieusement !

- Protection des consommateur(trice)s :

L'acceptation massive de l'initiative sur la protection des consommateurs représente une belle victoire pour la Fédération romande des consommatrices et les femmes en général. Le principe est bien inscrit dans la Constitution, mais le texte de la loi n'a pas encore été discuté aux Chambres fédérales. Il s'agira de veiller, en particulier, au droit de recours des associations de consommateurs.

Question 3

Chaque personne a quelque chose de spécifique à apporter et les qualités féminines doivent absolument être renforcées aux Chambres fédérales. Les décisions qui y sont prises s'appliquant à toutes les citoyennes et tous les citoyens, la proportion hommes / femmes devrait logiquement être équilibrée.

Question 4

J'aimerais pouvoir développer le problème des dépenses militaires que je trouve exorbitantes, expliquer comment et par qui se prennent les décisions. Des militaires qui proposent ? C'est normal. Des militaires qui décident au parlement fédéral ? Ça l'est moins !



* * * * *

LE POINT SUR LA PERMANENCE DU BCF

C'est à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du droit de vote des femmes fêté à Delémont le 9 mai 1981, que le Bureau de la condition féminine annonça l'ouverture d'une permanence tenue chaque lundi de 16 à 20 heures.

Le but de cette permanence est de permettre aux femmes jurassiennes de venir s'informer, se documenter ou se renseigner au BCF, sans prendre rendez-vous et, en dehors des horaires de travail.

Cette permanence se tient dans les locaux du BCF. Ce sont les membres de la commission du BCF qui l'assurent, par rotation.

Deux ans et demi après la mise sur pied de cette permanence, nous avons décidé de faire le point par quelques statistiques et, d'établir :

- quelles personnes avaient eu recours au BCF pour des problèmes personnels;
- et pour quel genre de problèmes.

1. Personnes ayant eu recours au BCF pour des problèmes personnels

Nous avons traité jusqu'à ce jour 205 cas, nécessitant une étude approfondie (4 heures de travail, en moyenne). Nous n'avons pas répertorié les petites demandes de renseignements faites par téléphone ou lors de brèves visites au BCF.

Toutes ces personnes ne se sont pas présentées spontanément à la permanence du lundi. En effet, les demandes de renseignements nous sont parvenues de la manière suivante :